

fol

## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

**Séance du 31 MAI 1999**

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 12

MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,  
NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents : MM. WITTMER, ATZENHOFFER, GOETZ, RUSTENHOLZ,  
Mme CABIROL (excusée)

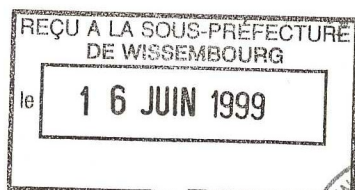
DEL. N° 31 /1999

**OBJET : PRISE EN CHARGE DE DIVERSES FACTURES ET PARTICIPATIONS**

Le Président informe le Bureau que la Communauté de Communes a participé à plusieurs opérations touristiques en frais partagés avec d'autres organismes

***Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- d'attribuer une participation de 4 991,67 F à l'ADEVON  
au titre de la participation de la Communauté de Communes  
au salon Tourissimo 97 ;***
- d'attribuer une participation de 6 517,15 F à l'ADEVON  
au titre de la participation de la Communauté de Communes au  
salon 1997 Vakanz de Luxembourg ;***
- d'attribuer une participation de 342,96 F au SILE au titre de la participation  
de la Communauté de Communes à la réalisation du document « vélo sans  
bagages » ;***
- d'attribuer une participation de 1 475 F au SILE au titre de la participation  
de la Communauté de Communes au salon 1999 de Fribourg.***



Pour copie conforme  
MORSBRONN-LES-BAINS, le 08 juin 1999  
Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL